

Sous la pression d'Etienne MARCEL et de ses amis, en octobre 1356, puis en février 1357, les Etats de Langue d'Oil, (800 délégués dont 400 des communes), réunis à Paris, sous la Présidence du Régent, entérinent une série de mesures propres à saper par la base les abus de l'arbitraire royal en faisant reconnaître l'autorité des Communes de France.

Ces mesures sont effectivement décrétées par les Etats dans l'Ordonnance du 30 mai 1357.

(Ordonnances des Rois de France, tome III, p. 121 à 146)

Les guerres privées interdites aux nobles ; la solde, l'équipement de l'armée, et, ce qui est plus encore, l'opportunité de poursuivre la guerre ou de la suspendre soumise à l'arbitrage des états ; les dons sur le domaine faits depuis le règne de Philippe le Bel révoqués ; le cumul et le fermage des offices de justice défendus ; la sécurité des sujets mise à couvert contre l'abus des jugements par commission ; le commerce délivré d'une inégale et ruineuse concurrence, par l'interdiction aux magistrats de faire du négoce ; la perception des deniers votés soustraite à l'obscurité de la comptabilité des agents du fisc pour être remise à des fonctionnaires élus par les états et contrôlée par des délégués tirés de leur sein ; la royauté mise en demeure de ne plus altérer les monnaies et de renoncer à l'abus du droit de prise ; enfin, le gouvernement confié, dans l'intervalle des assemblées, au roi, assisté de trente-quatre membres du conseil des états, dix-sept de l'ordre du tiers-état, onze de l'ordre du clergé, six de l'ordre de la noblesse.

Très rapidement, le Régent fatigué de la surveillance des 34 commissaires leur défend de s'assembler. Etienne MARCEL, qui, jusque-là, est animé d'intentions démocratiques et généreuses qui lui donnent la stature d'un grand citoyen, entre dans la phase révolutionnaire de sa vie politique. A la tête d'une multitude furieuse, il force le palais du Régent .

(Extrait de « La Jacquerie » de Siméon LUCE - 1859 - pp. 50 à 52)